

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 24 mars dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Prise en charge des frais et honoraires d'avocat - Contentieux -
 - Affaire Ville de Dieppe c/Société SOGETI Ingénierie - travaux de réhabilitation de la piscine Coubertin
 - Affaire Ville de Dieppe c/M. Morival - demande de dédommagement suite à la disparition de fosses mobiles
 - Affaire Ville de Dieppe c/société Prest'action - marché de prospection publicitaire
 - Action intentée contre MM Cuvilliez, Pilon, Louvet et l'UL CGT- renvoi devant la cour d'appel de Caen.

- ↳ Prise en charge des frais d'huissier de justice - lieu : gymnase Delaune - constat de l'encombrement de l'espace "cuisine" de l'ex-gérance "La brazzerade".

- ↳ Eglise Saint Jacques - travaux de purge et de nettoyage de voûtes - titulaire du marché : société Normandie Rénovation - Montant du marché : 12 571,13 €TTC

- ↳ Avenants n°1 aux marchés initiaux - objet des avenants : précisions quant aux modalités de facturation des fournitures achetées :
 - Marché Lepage et Caron - fourniture de matériaux de métallerie pour le bâtiment.
 - Marché Brossette Boulay - fourniture de matériels de plomberie et d'équipement sanitaire

- ↳ Fourniture de petit matériel informatique - lot n°1 : connectique - titulaire du marché : société Net et Business - montant minimum : 179,40 €TTC - montant maximum : 717,60 €TTC - durée du marché : un an renouvelable une fois.

- ↳ Lot 1 "acquisition de consommables divers" - avenant n°1 au marché initial - objet de l'avenant : reconduction du marché en 2005 et acceptation des conditions financières - titulaire : société Rover.

- ↳ Extension de garantie - contrat de maintenance du matériel informatique du service communication - titulaire du contrat : société Burotec - durée : trente six mois - montant annuel : 861,12 €TTC.

- ↳ Institution d'une régie de recettes à la mairie annexe du Val Druel - objet : encaissement des produits du photocopieur - montant maximum de l'encaisse : 500 €

- ↳ Institution d'une régie de recettes au bureau des animations - objet : encaissement des entrées des animations culturelles - montant maximum de l'encaisse : 1 000 €

- ↳ Institution d'une régie de recettes à la direction des affaires sociales - objet : recouvrement des recettes provenant du portage des repas à domicile - secteur A et B - montant maximum de l'encaisse : 3 000 €

↳ Modification de la régie de recettes :

- Mairie de Neuville lès Dieppe - encaissement des produits provenant de la location de salles municipales.
- Restaurants scolaires - recouvrement au moyen de reçu informatisé

↳ Installation et location de deux cuves et fourniture de gaz propane combustible pour le chauffage et l'eau sanitaire du bâtiment administratif du service propreté urbaine - avenant n°1 au marché initial - titulaire : société Primagaz - objet de l'avenant : versement d'une participation financière à la Ville de Dieppe au titre de l'investissement - montant : 418,60 €TTC.

↳ Mise à disposition à titre gratuit de locaux de la maison des associations - convention avec le Cercle Maritime de Dieppe "Mers et Marine(s)" - durée : un an à partir du 1^{er} janvier 2005.

↳ Attribution d'un logement de fonction enseignant - Ecole Paul Bert - bénéficiaire : Mme Catherine Danger - avenant n°1 à la convention du 25 octobre 2004 - objet : caractère individuel du compteur électrique.

↳ Attribution de logements de fonction enseignant - modification des conditions d'occupation suite à une intégration dans le corps des professeurs d'écoles - mise en place de loyers :

- Ecole Jacques Prévert - bénéficiaire : Mme Fabienne Blondel
- Ecole Jules Ferry - bénéficiaire : Mme Josette Barré
- Ecole Louis de Broglie - bénéficiaire : Mme Sylvie Le Vern

↳ Convention d'occupation précaire à titre gracieux intervenue avec les sociétés Holfimer et Sogil sur le terrain dit des "huileries" quai du Tonkin pour l'aménagement d'un parc de stationnement provisoire - durée : du 1^{er} avril au 31 octobre 2005.

↳ Occupation de locaux à l'école Broglie - bénéficiaire : association départementale des pupilles de l'enseignement public - avenant n°2 à la convention initiale - objet : réduction de la surface utilisée à 45m² suite à la demande de l'association.

↳ Prestation théâtrale "l'assemblée des femmes" au Casino de Dieppe le 29 avril 2005 - contrat avec l'entreprise & Co - coût total : 2 000 €TTC.

↳ Campagne générale de dératisation - durée : un an - contrat avec la société ISS Hygiène Services - montant annuel : 1 896,02 €TTC.

↳ Acquisition de livres classiques, de bibliothèque et documentations annexes - titulaire du marché : Librairie des écoles et Janvier - tarifs appliqués : remise de 25% pour les livres scolaires et 9% pour les autres livres - durée du marché : un an renouvelable deux fois.

↳ Acquisition de fournitures scolaires - titulaire du marché : Librairie des Ecoles et Janvier - application des tarifs bordereau et remise de 20% sur les articles hors bordereau - durée du marché : un an.

↳ Vérification, maintenance, achat et fourniture de matériel de lutte pour l'incendie dans les établissements municipaux dieppois - titulaire du marché : société Sicli - montant minimum : 11 960 €TTC - montant maximum : 47 840 €TTC.

- ↳ Animation d'ateliers conte à la Maison de quartier du Pollet - contrat avec M. Tony Laloyer - durée : 1^{er} semestre 2005 - montant : 735 €TTC.
- ↳ Convention de formation avec la SA Reed Business Information - objet : régimes indemnitaires - montant : 1 692,34 €TTC - durée : 2 jours.
- ↳ Convention de formation avec la SARL N.F.D Formation - objet : conduite en sécurité des grues auxiliaires de chargement - montant : 1 390 €- durée : 2 jours.
- ↳ Convention de formation avec le GRETA - objet : formation en langue anglaise - montant : 672 €TTC - durée : 56 heures.
- ↳ Convention de formation avec le CNFPT - délégation régionale de la 1^{ère} Couronne Ile de France- dans le cadre du dispositif "nouveaux services/nouveaux emplois" destinés aux emplois jeunes - convention conclue pour l'année 2005.
- ↳ Convention de formation avec l'association Lire à Voix Haute Normandie - objet : formation sur le livre et la petite enfance - comptines et jeux de langage - montant : 300 €TTC - durée : 2 jours.
- ↳ Location d'une balance postale et ouvre lettres - avenant n°1 au marché initial - objet de l'avenant : prolongation du contrat - titulaire : société Satas/GE Capital - montant annuel : 1 009,60 €TTC.
- ↳ Acquisition de mobilier et matériel scolaire - titulaire du marché : société Camif - coût global : 23 442 €TTC.
- ↳ Spectacle plein air "Podium Française des Jeux - RTL" le 15 juillet 2005 sur les pelouses de la plage - contrat avec la société CPM Event SA - montant de la prestation : 5 275 €TTC.
- ↳ Contrôle des installations techniques des établissements municipaux dieppois - titulaire du marché : société Qualiconsult - durée : un an - montant minimum : 29 900 €TTC - montant maximum : 119 600 €TTC.
- ↳ Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une procédure de délégation de services publics en vue de l'exploitation d'une piscine avec espace de remise en forme en eau de mer et d'un restaurant - titulaire du marché : la SCET et la société EXTEL - montant de la mission : 40 634,10 €TTC.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Compte Administratif 2004 - Budget Principal et
Budget du Stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que le dossier remis aux Conseillers Municipaux comprend :

- le Compte Administratif du Budget Principal
- le Compte Administratif du Budget du Stationnement
- un état de la dette (annexe 1)
- un état des emprunts garantis (annexe 2)
- un état des immobilisations (annexe 3)
- un état statistique et financier (annexe 4)
- le rapport des Services Financiers

1) Budget Principal

Le résultat cumulé de l'exercice 2004 est de 2 797 689,36 €. Il provient d'un excédent de 6 378 841,03 € en section de fonctionnement et d'un besoin de financement en section d'investissement de 3 581 151,67 €.

En section d'investissement, le total des mandats émis au cours de l'année est de 20 334 192,11 € soit 569,68 € par habitant (moyenne de la Strate en 2003 - 545 €) et le total des recettes est de 18 738 598,20 €.

En section de fonctionnement, les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2004 s'élèvent à 50 696 068,12 €, le total des produits est de 54 727 097,97 €.

L'épargne nette, c'est-à-dire l'écart entre les dépenses de gestion (hors fonds de concours, subventions d'équipement, travaux en régie) et les recettes de gestion après le financement de l'annuité (capital + intérêts) est de 2 339 106,51 € à la clôture de l'exercice.

L'annuité de la dette représente 10,59 % des recettes réelles de fonctionnement contre 11,70 % en 2003.

Le ratio encours de la dette par habitant passe de 1 183 € à 1 192 € en 2004 (à titre indicatif, la moyenne de la strate en 2003 est de 1 151 €).

Le taux moyen de la dette s'élève à 3,33 % au 31 décembre 2004. En 2003, il était de 3,56 %.

Le fonctionnement :

En dépense :

- Les charges à caractère général (fournitures, prestations de services, etc.) représentent 23,88 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont en hausse de 3,55 % par rapport à 2003,
- Les autres charges (subventions, participations) représentent 23,84 %,
- Les charges de personnel qui représentent 49,08 % du total des dépenses réelles sont en hausse de 2,76 % par rapport à 2003.

En recette :

- Le poste impôts et taxes qui représente 53,72 % des recettes réelles de fonctionnement est en hausse de 0,52 % par rapport à 2003,

- Les dotations et participations en hausse de 2,44 % représentent 35,66 % du total des recettes

Les rattachements des charges et des produits en fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses engagées pour lesquelles le service a été fait, et les recettes dont le fait générateur du titre est intervenu pendant l'exercice représentent :

- en ce qui concerne les charges rattachées	2 042 033,26 €
- pour les produits	1 668 736,60 €

L'investissement :

Le montant des dépenses brutes (hors remboursement du capital, y compris les fonds de concours, les subventions d'équipement, et les travaux en régie) est de 14 009 520,65 € soit + 4 533 277,00 € par rapport à 2003.

Ces dépenses sont financées par :

L'emprunt	39,26 %
Le FCTVA	9,40 %
Les subventions, participations, divers	21,02 %
Fonds propres	30,32 %

Les restes à réaliser en dépense s'élèvent à 6 016 088,97 € et à 5 997 940,15 € en recette.

2) Budget du Stationnement

Le résultat cumulé de l'exercice 2004 est de 31 079,18 €. Il provient d'un excédent de la section de fonctionnement de 25 743,46 € et d'un excédent de la section d'investissement de 5 335,72 €.

Le montant des dépenses réalisées au cours de l'exercice en fonctionnement est de 1 553 076,14 € et de 1 441 986,37 € en recettes.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ARRETE et ADOPTE** le compte administratif 2004, budget principal et budget annexe ci-dessus par :
- ☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et Mme MASSUGER)
- ☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)
- ☞ M. LEVEAU ne participe pas au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Compte de gestion 2004 - Budget principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Compte de gestion 2004 - Budget du stationnement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget du stationnement établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Affectation du résultat de l'exercice 2004 - Budget principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 6 378 841,03 € montant identique au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à l'article L 2311 5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M 14, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2004 comme suit :

En recette d'investissement :

Compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 3 581 151,67 €
montant nécessaire pour couvrir le besoin de
financement de la section d'investissement compte
tenu des restes à réaliser

En recette de fonctionnement :

Compte 002 - résultat de fonctionnement reporté : 2 797 689,36 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 27 voix pour (groupe de la majorité et Mme MASSUGER)
- ☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Affectation du résultat de l'exercice 2004 - Budget du stationnement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 25 743,46 €, que l'excédent de la section d'investissement est de 5 335,72 €, montants identiques au compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

Conformément à l'article L.2 311.5 du Code général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M 14, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2004 comme suit :

En recette d'investissement	
Compte 001 – résultat reporté :	5 335,72 €
En recette de fonctionnement	
Compte 002 – résultat reporté :	25 743,46 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 27 voix pour (groupe de la majorité et Mme MASSUGER)
 - ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
 - ☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Centre d'hébergement Les Roches - Compte Administratif 2004

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2004 du Centre d'hébergement « Les Roches » lequel a été préalablement approuvé par le conseil d'exploitation lors de sa séance du 6 avril 2005.

Le présent compte administratif s'établit comme suit :

Section d'investissement

Dépenses réalisées	888,71 €
Recettes réalisées	3 773,18 €
Excédent	2 884,47 €

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	288 136,48 €
Recettes réalisées	296 835,29 €
Excédent	8 698,81 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ARRETE ET ADOPTE** le compte administratif 2004 du centre d'hébergement Les Roches par :
- ☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et Mme MASSUGER)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
- ☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. PARIS)
- ☞ M. LEVEAU ne participe pas au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Centre d'hébergement Les Roches - Compte de gestion 2004

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2004 du Centre d'hébergement « Les Roches » établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

Le compte de gestion a été préalablement approuvé par le conseil d'exploitation lors de sa séance du 6 avril 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Centre d'hébergement Les Roches - Affectation du résultat de
l'exercice 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 8 698,81 € et que l'excédent de la section d'investissement est de 2 884,47 €, montants identiques au compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

Conformément à l'article L.2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction M14, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2004 comme suit :

En recette d'investissement :

Compte 001	Résultat reporté	2 884,47 €
------------	------------------	------------

En recette de fonctionnement

Compte 002	Résultat reporté	8 698,81 €
------------	------------------	------------

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 27 voix pour (groupe de la majorité et Mme MASSUGER)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
- ☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Centre d'hébergement Les Roches - Décision modificative n°1/2005

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 / 2005 du Centre d'hébergement « Les Roches », laquelle a été préalablement approuvée par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 6 avril 2005.

Section d'investissement	
Dépenses	
2184 - mobilier	1 384,47 €
2154 - matériel	1 500,00 €
total	2 884,47 €
Recettes	
001 - résultat reporté	2 884,47 €
Section de fonctionnement	
Dépenses	
011 - charges à caractère général	+ 2 217,32 €
012 - charges de personnel et assimilé	+ 5 150,00 €
65 - charges de gestion courante	+ 1 331,49 €
total	8 698,81 €
Recettes	
002 - résultat reporté	8 698,81 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 27 voix pour (groupe de la majorité et Mme MASSUGER)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
- ☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dotation de Solidarité Urbaine - Exercice 2004 - Rapport sur les
Actions de Développement Social Urbain**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la loi n° 91429 du 13 mai 1991 a institué la Dotation de Solidarité Urbaine afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Au titre de l'exercice 2004, la ville de Dieppe a perçu une Dotation de Solidarité Urbaine s'élevant à :

- 1 572 763,00 €

Conformément à l'article L 2334.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Député-Maire présente au Conseil Municipal un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice et les conditions de leur financement.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand - Demande de garantie d'emprunt -
16 rue Hantias à Neuville lès Dieppe - Programme d'acquisition
amélioration d'un logement locatif d'intégration**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 25 mars 2005, la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 100 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 20 000 € destiné à financer l'acquisition améliorée d'un logement d'intégration 16 rue Hantias Réville à Neuville lès Dieppe.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Épargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 20 000 €, représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 20 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition améliorée d'un logement d'intégration situé 16 rue Hantias Réville à Neuville lès Dieppe.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (P.L.A.I) sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant20 000 €
- Échéances.....annuelles
- Durée totale du prêt.....32 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel.....2,95 %
- Taux annuel de progressivité.....0
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Cybèle pour le projet "le temps d'une marée"

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du projet « Le Temps d'une Marée », l'Association Cybèle organise une exposition.

Afin de soutenir cette action, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 15 000 € à l'Association Cybèle et d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Réhabilitation de la piscine Iris à Neuville lès Dieppe
Avenant n°2 au cahier des clauses administratives particulières CCAP
Lot 12 - VRD, clôtures**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par marché n° 03.303, en date du 3 novembre 2003, la Ville de Dieppe a confié à l'entreprise Eurovia –Zone Industrielle de Rouxmesnil Bouteilles (76370)- les travaux de clôtures et VRD dans le cadre de la rénovation de la piscine Iris à Neuville lès Dieppe.

Ce marché prévoit, dans son article 3.3 du CCAP intitulé « variation des prix », que les prix sont fermes et actualisables mais ne stipule pas l'index de référence.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 3.3 du CCAP dans les termes suivants :

3.3 Variation dans les prix

3.3.1 – actualisation révision

- Les prix du marché seront actualisés lorsque la date constituant l'origine du délai contractuel d'exécution des travaux, portée sur l'ordre de service, sera postérieure de 90 jours à la date de soumission.
Cette actualisation se fait par application, au moment du marché, du coefficient calculé selon la formule définie à l'article 3.3.4.
- Les prix ne sont pas révisables.

3.3.2 – mois d'établissement des prix du marché

- Les prix portés dans l'acte d'engagement sont réputés établis sur la base des conditions économiques à la date limite de remise des offres, ce mois est appelé « mois zéro » mo.

3.3.3 – choix de l'index de référence

- Lot n° 12 « VRD, clôtures » : TP.01

3.3.4 – modalités d'actualisation des prix fermes actualisables

L'actualisation est effectuée par application au prix du marché d'un coefficient donné par la formule :

$$C_n = \frac{I_{d-3}}{I_0}$$

sous réserve que le mois du début du délai contractuel d'exécution des travaux soit postérieur de plus de 3 mois au mois zéro.

I_0 : valeurs des index nationaux prises pour le mois de référence (mo)

I_{d-3} : valeurs des index nationaux prises à la date antérieure de trois mois à celles portées sur l'ordre de service

3.3.5 – modalités d’actualisation des prix fermes actualisables

Lorsqu’une actualisation a été effectuée provisoirement en utilisant un index antérieur à celui qui doit être appliqué, il est procédé à l’actualisation définitive qu’après parution de l’index correspondant.

3.3.6 – application de la taxe sur la valeur ajoutée

Les montants des acomptes mensuels et de l’acompte pour solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur lors de l’établissement des pièces de mandatement. Ces montants sont éventuellement rectifiés en vue de l’établissement du décompte général en appliquant les taux de TVA en vigueur lors des encaissements.

Le montant de l’avenant est de 181,75 €HT soit 217,37 €TTC, ce qui porte le montant du marché à un total de 53 236,05 €TTC.

Vu l’avis favorable de la commission d’appel d’offres en date du 15 avril 2005, il est proposé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l’avenant n° 2 avec l’entreprise Eurovia.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l’unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Mise en place d'une collecte sélective - Lot 1 "gestion du quai de transfert et transport au centre de tri" - Lot 2 "tri et conditionnement des emballages recyclables et journaux magazines"
Formule de révision des prix - Remplacement d'indices et de coefficients - Avenant n°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par marché n° 03.168 en date du 26 juin 2003, la Ville de Dieppe a confié à l'entreprise Onyx la gestion du quai de transfert, le transport des recyclables ainsi que le tri et le conditionnement des emballages recyclables et journaux magazines.

Ce marché prévoit, dans son article 4 du C C A P intitulé « Prix- Variation dans les prix- Règlement », une formule de variation des prix pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques.

Depuis juillet 2004, l'indice PSD A, inclus dans la formule de variation servant au calcul de la rémunération de l'exploitant pour les lots 1 et 2 a été supprimé et a été remplacé au 1^{er} août 2004 par l'indice FSD 1.

De plus, il a été constaté que les coefficients de la formule de variation des prix du lot n°1 « Gestion du quai de transfert et transport au centre de tri » étaient erronés, ne permettant pas ainsi l'application de cette formule de variation.

Le présent avenant a pour objet :

1. de remplacer les coefficients de valeur des indices de l'article 4 du C C A P et de leur donner les valeurs suivantes :

Valeurs	Ancien coefficient	Nouveau coefficient
Valeur fixe	0,125	0,125
A	0,125	0,395
B	0,160	0,160
C	0,070	0,070
D	0,250	0,250

2. de remplacer l'indice PSD A par l'indice FSD 1 dans la formule de variation des prix des lots 1 et 2.

La nouvelle formule de révision des prix devient par conséquent :

$$V = 0,125 + 0,395 \times \frac{\text{ICHTTS2}}{\text{ICHTTS2o}} + 0,160 \times \frac{1870T}{1870To} + 0,070 \times \frac{3410-01}{3410-01o} + 0,250 \times \frac{\text{FSD1}}{\text{FSD1o}}$$

et pour lesquels

ICHTTS = indice du coût horaire au travail, tous salariés, charges salariales comprises dans le bâtiment et les travaux publics.

1870T = indice des prix à la consommation gazole

3410-01 = valeur des prix des véhicules utilitaires

FSD 1 = 79% de l'indice EBI (indice des prix à la production dans l'industrie
« ensemble énergie, biens intermédiaires » de l'INSEE) code 00-04-00
21% de l'indice TCH (indice de prix à la consommation « transport,
communication et hôtellerie » de l'INSEE) code 4566E

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 15 avril 2005, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 au marché n° 03.168 signé avec l'entreprise Onyx.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Contrat d'exploitation de l'usine d'incinération des Ordures Ménagères
Formule de révision des prix - Remplacement d'indices - Avenant n°2**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par marché n° 01.222, en date du 1^{er} août 2001, la Ville de Dieppe a confié au groupement d'entreprises Inova France/Valnor Onyx l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères

Ce marché prévoit, dans son article 25 intitulé « variation des rémunérations de l'exploitant », trois formules de révision des prix pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques.

Depuis décembre 2003, l'indice TMA, inclus dans la formule de révision servant au calcul de la rémunération de l'exploitant pour la partie « Entretien renouvellement », a été supprimé et remplacé au 1^{er} janvier 2004 par l'indice 27-10-36

De même, l'indice PSD B, inclus dans la formule de révision servant au calcul de la rémunération de l'exploitant pour les parties « Exploitation » et « Gardiennage » a été supprimé et remplacé au 1^{er} août 2004 par l'indice FSD 2.

Le présent avenant a pour objet de :

1. remplacer les indices TMA et PSD B par les indices 27-10-36 et FSD 2 dans les formules de variation de rémunération de l'exploitant.
2. remplacer l'indice PSD B par l'indice FSD 2 dans la formule de révision de la rémunération de la collectivité.

Les nouvelles formules de variation de rémunération de l'exploitant et de révision de la rémunération de la collectivité deviennent :

pour l'exploitation :

- partie exploitation :

$$\text{Exploit.} = \text{Exploit.}_0 \times \left[0,15 + 0,40 \times \frac{\text{ICHTTS1}}{\text{ICHTTS1}_0} + 0,10 \times \frac{\text{Elec}}{\text{Elec}_0} + 0,35 \times \frac{\text{FSD 2}}{\text{FSD 2}_0} \right]$$

- partie entretien renouvellement :

$$\text{GER.} = \text{GER.}_0 \times \left[0,15 + 0,45 \times \frac{\text{ICHTTS1}}{\text{ICHTTS1}_0} + 0,40 \times \frac{27-10-36}{27-10-36_0} \right]$$

pour le gardiennage :

$$\text{GARDIEN} = \text{GARDIEN}_0 \times \left[0,15 + 0,85 \times \frac{\text{FSD2}}{\text{FSD2}_0} \right]$$

pour la rémunération de l'exploitant :

$$P = P_o \left[0,15 + 0,85 \left(0,50 \times \frac{FSD2}{FSD2_o} + 0,50 \times \frac{GRA}{GRA_o} \right) \right]$$

Pour lesquels

ICHTTS = Indice du coût horaire au travail, tous salariés, charges salariales comprises dans le bâtiment et les travaux publics.

Elec = Indice de prix, publié dans la nomenclature CPF, 4010-02 électricité basse tension

P = Prix à la tonne

Po = Prix de base valeur janvier 1998

FSD2 = 72% de l'indice EBIQ(indice des prix à la production dans l'industrie « Ensemble énergie, biens intermédiaires, biens d'équipement » de l'INSEE) code 00-03-00
20% de l'indice TCH (indice de prix à la consommation « transport, Communication et hôtellerie » de l'INSEE)
8% de l'indice ICC (indice du coût de la construction) code INS

GRA = Indice de production de granulats

GRAo = Indice de production de granulats en valeur janvier 1998

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 15 avril 2005, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°2 au marché n° 01.122 signé avec l'entreprise Inova France.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Marchés et contrats de la Ville de Dieppe - Signature d'avenants avec
les entreprises consécutivement à la suppression des indices PSD**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a conclu différents marchés et contrats avec plusieurs entreprises.

Certains de ces marchés et contrats font référence dans la formule de révision des prix à l'indice Psd (Produits et Services Divers).

Cet indice a été supprimé en juillet 2004 et il est préconisé par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), en remplacement des cinq indices Psd, trois modèles types de nouvel indice Fsd (Frais Services Divers).

Les différents avenants qui sont présentés ont pour objet la prise en compte de la modification de la formule de révision des prix consécutive à la suppression de l'indice Psd et son remplacement par l'indice Fsd.

Les contrats et marchés concernés sont les suivants :

entreprises	avenant	objet	n°	indices	
				ancien	nouvel
Sécuritas	2	contrat entretien alarmes bâtiments divers	89.0060	Psd C	Fsd 2
Otis	2	contrat entretien ascenseur centre C.Claudiel	88.0030	Psd B	Fsd 2
Otis	2	contrat entretien caisson coupe feu école Thomas	90.0158	Psd B	Fsd 2
Thyssen	2	contrat entretien ascenseur centre J. Renoir	89.0126	Psd B	Fsd 2
Kone	1	contrat entretien ascenseur Pôle Service La Fontaine	01.177	Psd C	Fsd 2
Schindler	2	contrat entretien ascenseur Hôtel de Ville	81.0194	Psc B	Fsd 2
Sémup	4	contrat location et de maintenance des sanitaires publics à entretien automatique	81.0026	Psd A	Fsd 1
Decaux	2	contrat location et maintenance colonne Morris	94.0260	Psd A	Fsd 1
Onyx	1	mise en place collecte sélective – collecte mensuelle des encombrants	03.3169	Psd A	Fsd 1
SNC Matériaux Baie de Seine	1	chargement en usine, transport, traitement et valorisation des mâchefers et l'UIOM de Dieppe	04.279	Psd A	Fsd 1
Xéros Engineering Systems	1	contrat entretien copieur de plans	98.0228	Psd C	Fsd 2
Dalkia	3	exploitation installations thermiques bâtiments communaux	01.252	Psd A	0,60 <u>E</u> BI+0.40 <u>T</u> CH EBIo TCHo
Sodineuf Habitat Normand	2	convention fourniture de chaleur pour centre socio culturel Le Drakkar	du 07/02/01	Psd A	Fsd 1
Onyx	4	exploitation équipements collecte sélective en apport volontaire	02.2243	Psd c	Fsd 2
Fsd 1 : 79 % de l'indice EBI (Ensemble Energie, Biens Internes d'aides) + 21 % indice TCH (Transports Communication Hôtellerie)					
Fsd 2 : 72 % de l'indice EBIO + 20 % indice TCH + 8 % indice ICC (Indice du Coût de la Construction)					

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer les avenants aux contrats ou marchés avec les entreprises concernées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Aménagement scénique et accueil du centre culturel le Drakkar
Attribution des marchés selon la procédure négociée**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a lancé une consultation selon la procédure négociée (Articles 35.1.5 ; 65 et 66 du code des Marchés Publics) relative à des travaux pour l'aménagement scénique et d'accueil du centre culturel « le Drakkar ».

Ces travaux sont décomposés en cinq lots :

- Lot n° 1 : Serrurerie – Ossature métallique,
- Lot n° 2 : Menuiseries intérieures – Agencement,
- Lot n° 3 : Ventilation,
- Lot n° 4 : Equipement scénique,
- Lot n° 5 : Electricité – Courant faible – Son.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer les marchés à intervenir à cet effet avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, réunie le 25 mars 2005, à savoir :

Lot n° 1 : S G M – 877 boulevard de Normandie – BP 43 – 76360 Barentin pour un montant de 64 181,86 €Hors Taxes, soit 76 761,50 €TVA incluse au taux de 19,6 %,

Lot n° 2 : SARL BOE – Baromesnil – 76260 Eu pour un montant de 39 280,54 €Hors Taxes, soit 46 979,52 €TVA incluse au taux de 19,6 %,

Lot n° 3 : Mécanique Tréportaise – rue de Stalingrad – 76200 Dieppe pour un montant de 2 947,00 €Hors Taxes, soit 3 524,61 €TVA incluse au taux de 19,6 %,

Lot n° 4 : Leblanc Scénique – 12 avenue de la gare – 55 500 Nançois sur Ornain pour un montant de 74 700,00 €Hors Taxes, soit 89 341,20 €TVA incluse au taux de 19,6 %,

Lot n° 5 : Cégélec SDEM – cours Bourbon – 76203 Dieppe cedex pour un montant de 27 135,25 €Hors Taxes, soit 32 453,76 €TVA incluse au taux de 19,6 %.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Entretien des horloges de l'Hôtel de Ville - Avenant n°3 au
contrat 1984.88 - Formule de révision des prix - Remplacement
d'indice et de coefficients**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par décision en date du 12 juin 1984, la Ville de Dieppe a passé avec la société Lambert sise à Saint-Nicolas d'Aliermont, un contrat pour l'entretien de l'horloge mère de l'Hôtel de Ville.

Depuis deux avenants ont été signés. Le premier pour tenir compte de la suppression de l'indice IME, le deuxième pour prendre en compte l'achat par la société AGT Services de la branche matériels d'horlogerie de la société Lambert.

Depuis juillet 2004, l'indice Psd T, inclus dans la formule de révision des prix, a été supprimé et remplacé au 1^{er} août 2004 par l'indice Fsd 2.

De plus, les coefficients de la formule de révision des prix ont été changés.

Le présent avenant a pour objet :

1. de modifier les coefficients de valeur dans la formule de révision des prix,
2. de remplacer l'indice Psd T dans la formule de révision des prix. La nouvelle formule de révision des prix devient par conséquent :

$$P = P_o \left[0,125 + 0,09 \times \frac{MAE}{MAE_o} + 0,09 \times \frac{Fsd\ 2}{Fsd\ 2_o} + 0,695 \times \frac{ICHTTS}{ICHTTS_o} \right]$$

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 3 au contrat avec la société AGT Services.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Communication du rapport d'observations de la Chambre Régionale
des Comptes de Haute-Normandie concernant la SEMAD**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que conformément à la réglementation, le rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes en date du 16 mars 2005 doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour du Conseil Municipal de chaque collectivité actionnaire de la SEMAD.

Il doit faire l'objet d'un débat sans vote.

Dans cette perspective, le présent rapport est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de reporter le débat à intervenir sur ce rapport lors de sa prochaine séance, le 30 juin prochain.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Projet éducatif local 2005/2006

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que comme en 2004, la Ville de Dieppe et ses partenaires institutionnels (Services de l'Etat, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe, Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations) ont lancé un appel à projets pour la période juillet 2005 - juin 2006.

Cette procédure unique est mise en oeuvre pour les dispositifs Ville Vie Vacances (VJV), Contrat Educatif Local (CEL), Ticket sport, Contrat Temps Libre (CTL) et Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Les projets des opérateurs locaux seront examinés par le comité de pilotage du Projet Educatif Local (PEL) et transmis aux services compétents pour bénéficier de subventions au titre des dispositifs précités.

L'opération VJV a pour objectif de permettre à tous ceux qui ne partent pas en vacances de pratiquer des activités sportives et culturelles dans un but social, préventif et éducatif. Elle est destinée prioritairement aux jeunes âgés de 11 à 25 ans, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville ne participant pas spontanément aux activités existantes.

Le CEL vise une articulation et une complémentarité entre les temps scolaire, péri et extra-scolaires. Les activités proposées ont pour finalité de donner à tous les jeunes le moyen de découvrir de nouvelles formes d'activités, de s'approprier des démarches d'apprentissage adaptées, et de les placer dans des situations d'expérimentation active leur demandant un engagement personnel.

Le Conseil Général, dans le cadre de l'opération Ticket sport, s'associe à la démarche pour permettre aux enfants et aux jeunes de pratiquer des activités physiques et sportives pendant les vacances scolaires. Cette opération ouverte en priorité aux enfants non-licenciés est destinée à faciliter l'accessibilité des jeunes à des pratiques régulières. Pour l'année scolaire 2005/2006, les vacances d'été, de la Toussaint, de Noël, de février et de Printemps sont concernées.

En ce qui concerne le Contrat Temps Libre, les modalités de renouvellement du dispositif seront soumises à l'approbation du Conseil municipal après l'évaluation du contrat 2000-2004 et l'élaboration d'un schéma de développement 2005-2007.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer de nouveaux projets au titre du Contrat Educatif Local, de Ticket sports et de Ville Vie Vacances et d'autoriser Monsieur le Député-Maire :

1°) à signer les conventions à intervenir avec l'Etat, le Conseil Général de la Seine-Maritime et la CAF de Dieppe,

2°) à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville (Fonction 422 Nature 74718 et 7478 Service 3781).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Adhésion de la Ville de Dieppe à l'association "immeubles en fête"

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que l'opération « Immeubles en fête - la fête des voisins » est une initiative nationale, soutenue par le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale et par l'Union Sociale pour l'Habitat. Elle aura lieu cette année le mardi 31 mai.

L'objectif de l'action, en créant la rencontre entre voisins autour d'un événement convivial, est de favoriser la cohésion sociale, le « mieux vivre ensemble ». Elle associe les organismes HLM, les bailleurs privés, les communes, les associations et les habitants.

En vue de coordonner la communication autour de cette action et l'organisation des diverses initiatives à partir de son réseau de pôles de services et autres structures municipales, il est proposé au Conseil Municipal que la Ville adhère à partir de 2005 à l'association « Immeubles en Fête ».

Le coût de cette adhésion payable annuellement sera imputé sur les crédits ouverts au service du contrat de ville. En 2005, elle s'élève à 1 800 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi - PLIE - de la Communauté
d'Agglomération de la région dieppoise - Convention de partenariat
avec Dieppe Maritime et création de 4 postes de référents PLIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, dont l'objectif est d'aider, d'ici 2008, 600 personnes (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, jeunes) à accéder à un emploi, la Ville de Dieppe envisage d'accueillir sur son territoire quatre des six référents chargés de l'accueil, de l'orientation et du suivi du projet professionnel des Dieppois bénéficiaires potentiels du dispositif.

Ces quatre référents, employés par la Ville de Dieppe, seront placés par convention sous la responsabilité du Directeur du PLIE de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise ; ils accueilleront le public dans différents lieux de la ville : mairie de Dieppe, mairie de Neuville, pôles de services La Fontaine, le Drakkar, Camille Claudel, maison de quartier du Pollet.

La dépense liée à la rémunération et à l'exercice de la mission des quatre référents sera prise en charge financièrement par la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, par remboursement à la Ville de Dieppe.

La mise en œuvre de ce dispositif est prévue à compter du 1^{er} juin 2005.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de créer quatre postes de « référent du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) » et d'engager les recrutements,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer avec la Communauté d'agglomération « Dieppe-Maritime » la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Fêtes foraines - Tarifs 2005

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose qu'afin de prendre en compte les services nouveaux mis en place par la Ville pour améliorer la tenue des fêtes foraines - notamment l'entretien du champ de foire l'été par du personnel municipal ainsi que la mise en place envisagée en 2005 d'un parking gardienné pour les véhicules des forains qui ne pourront plus stationner sur le front de mer - il est proposé au Conseil Municipal de modifier comme suit les tarifs 2005 :

Attractions	Prix au m ²
jusqu'à 50 m ²	2,00 €
de 50 à 100 m ²	1,50 €le m ² supplémentaire
de 100 à 300 m ²	1,40 €le m ² supplémentaire
de 300 à 500 m ²	1,20 €le m ² supplémentaire
au-delà de 500 m ²	1,00 €le m ² supplémentaire

Véhicules et caravanes (par unité)	23,00 €
Véhicules et caravanes autres que ceux de l'industriel forain et de ses salariés	500,00 €

Pour la perception des redevances, toute fraction de mètre sera comptée pour un mètre.

Les recettes seront imputées au compte : fonction 91 nature 7336.1 service 31214

La présente délibération abroge et remplace la délibération du 16 décembre 2004 pour ce qui concerne les tarifs des foires.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 31 voix pour (groupe de la majorité, groupe socialiste, Mme MASSUGER et M. PARIS)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**SA d'HLM Sodineuf Habitat Normand - Désignation des représentants
de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 31

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose qu'afin de satisfaire aux obligations de l'article 51 de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, il était impératif de définir de nouvelles règles pour ce qui est de la gouvernance de la S.A. d'H.L.M. Sodineuf Habitat Normand.

Dans ce cadre, par délibération n° 44 en date du 9 septembre 2004, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député-Maire à céder au prix de la valeur de cession maximale autorisée au Comité Interprofessionnel Paritaire du Logement (C.I.P.L.) une partie des parts (à savoir 700 actions) détenues par la Ville dans le capital de la société Sodineuf Habitat normand.

En contrepartie de cette cession d'actions, le CIPL s'engageait à plusieurs obligations, dont l'octroi à la Ville de Dieppe de trois sièges d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la S.A. d'H.L.M. Sodineuf Habitat Normand s'imputant de manière irrévocable et définitive sur le contingent C.I.P.L.

Le protocole d'entente prenant acte des engagements respectifs de chacune des deux parties a été signé le 24 novembre 2004.

Pour ces trois sièges d'administrateurs au titre du CIPL, Monsieur le Député-Maire propose la désignation de M. Gérard MARTINE, Mme Dominique LETEURTRE et Mme Jacqueline SVRCEK.

Le Conseil Municipal est invité à valider cette désignation.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 26 voix pour (groupe de la majorité),
- ☞ 4 voix contre (groupe socialiste et M. PARIS),
- ☞ 1 abstention (Mme MASSUGER),
- ☞ le groupe communiste ne participe pas au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Surveillance des plages - Eté 2005 - Convention avec le SDIS pour la mise à disposition de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime (SDIS) propose de recruter et de mettre à disposition de la Ville des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour assurer la surveillance des plages de Dieppe (3 postes de secours) et de Puys (1 poste), durant l'été 2005, du samedi 2 juillet au dimanche 4 septembre inclus, de 11 heures à 19 heures.

Le montant prévisionnel de la dépense envisagée pour cette mise à disposition (qui comprend les vacations des personnels et les frais d'administration, de consommables, d'habillement et de repas) est estimé à 46 000 € nets. La somme précise dont la Ville sera redevable envers le SDIS sera calculée en fin de période en fonction des effectifs réellement employés et des prestations assurées.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec le SDIS annexée à la présente.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Documents de communication à
réaliser sur l'année 2005 - Demande de subvention DRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par courrier en date du 19 avril 2005, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a décidé d'attribuer à la Ville de Dieppe une subvention de 12 000 € afin d'assurer les actions portées par le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire au titre de l'année 2005, dont celles relatives à la communication.

Le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire, souhaitant constituer progressivement un ensemble de documents utiles pour les scolaires comme pour les visiteurs, et proposant des angles de vues différents sur le patrimoine dieppois, envisage donc de réaliser des documents de communication et des publications.

En ce qui concerne les documents de communication, il s'agit :

- d'un marque-page : support de communication très apprécié du public et permettant au service de faire connaître plus largement ses activités.
Coût estimé : 615,00 €TTC
- d'une carte postale valorisant les 20 ans de Dieppe Ville d'Art et d'Histoire et les expositions qui y sont attachées.
Coût estimé : 580,00 €TTC

Concernant les publications, il s'agit de réaliser, en partenariat avec les services de l'Inventaire et du Patrimoine de la DRAC, des dépliants permettant de faire découvrir certains aspects méconnus du patrimoine dieppois :

- un dépliant proposant un parcours autour des écoles de Dieppe et contenant des explications sur l'histoire et l'architecture de chacune de ces écoles.
Coût estimé : 1 316,00 €TTC
- deux dépliants portant pour l'un sur le patrimoine portuaire (le pont Colbert) et pour l'autre sur le patrimoine industriel (ex : manufacture des tabacs, saurisserie Rasquin...) qui mettraient en valeur certains éléments de ces patrimoines moins connus.
Coût estimé : 2 172,00 €TTC

Ce serait là, une manière de valoriser les recherches déjà entreprises par le service de l'Inventaire sans entrer en concurrence avec des publications futures beaucoup plus importantes.

Enfin, le stock de dépliant sur le « 19 août » arrivant à épuisement, le service propose la réalisation d'un nouveau dépliant charté sur l'Opération Jubilé en trois langues (français, anglais, allemand).

Coût estimé : 2953,00 €TTC.

Soit un coût total de 7 636,00 €TTC.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal :

1°) de valider le projet de réalisation de ces nouveaux documents de communication,

2°) de solliciter pour le financement de ceux-ci, l'attribution de la subvention DRAC, en partie pour cette action,

3°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer les documents correspondants

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Formation des guides conférenciers
Demande de subvention DRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que comme chaque année, il convient de proposer aux guides-conférenciers du service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire des formations afin de leur permettre d'améliorer leurs compétences mais aussi leurs connaissances dans des thématiques très variées, inédites pour certaines, et que Dieppe Ville D'art et d'Histoire souhaite développer : le « patrimoine du XIX^{ème} siècle, notamment industriel » ou « l'architecture du XX^{ème} siècle ».

Pour soutenir ces actions de formation, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a décidé d'attribuer une subvention à hauteur de 1 500 €

Il s'agit des actions suivantes :

- une visite à Paris : Noisiel Architecture XIX^{ème} et XX^{ème} siècle et le département de peinture écoles du Nord (en lien avec les collections du Château Musée) -. (Visite s'effectuant sur deux jours dont l'hébergement resterait à la charge de chaque guide),
- une visite de la Ville d'Elbeuf par son animateur du patrimoine, complétant les connaissances sur le patrimoine régional et le patrimoine industriel,
- une visite de la Ville de Fécamp par son animatrice et le musée des Terre Neuvas,
- des visites sur le thème des Journées du Patrimoine 2005 par les guides-conférenciers et l'animateur, garantissant ainsi une transmission du savoir entre tous les guides et permettant de prendre en compte le travail de recherche effectué par chacun des guides pour chaque visite inédite.

Le coût total de ces journées de formation est estimé à 2 007,20 € soit :

- part DRAC : 1 500 €
- part Ville de Dieppe : 507,20 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver ces actions de formation en faveur des guides-conférenciers de Dieppe Ville d'Art et d'Histoire,

2°) de solliciter l'attribution de la subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

3°) d'autoriser M. le Député Maire à signer les documents correspondants.

Subventions DRAC

Formation Dieppe Ville d'art et d'histoire

Année 2005

Actions	Descriptif	Budget	Montant TTC
visite à Paris (10 guides + animateur)	1er jour : Noisiel + département peinture écoles du Nord 2ème jour : Architecture XIX ^{ème} et XX ^{ème} siècle	Transport : train	300,00 €
		Musée du Louvre	125,00 €
		guidage	23,00 €
		Musée du Louvre : droit de parole	
		Guidage architecture	250,00 €
		Repas	300,00 €
		Hébergement (à la charge des guides)	
visite d'Elbeuf	visite de la ville par l'animateur du patrimoine d'Elbeuf	Transport : covoiturage	60,00 €
		Repas	150,00 €
visite de Fécamp	visite de la ville par l'animatrice de Fécamp+ musée des Terre Neuvas	Transport : covoiturage	60,00 €
		Repas	150,00 €
journées du Patrimoine	visites sur les thèmes des Journées du Patrimoine 2005 par les guides- conférenciers et l'animateur 10 vacations de 2h	10 vacations de 2h à 29,46€/h	589,20 €
Total			2 007,20 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire
Renouvellement de l'opération "visites guidées à vélo"
Convention tripartite - Année 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de l'opération «Visites guidées à Vélo », le Conseil Municipal de Dieppe, par délibération du 29 avril 2004, approuvait la convention de partenariat tripartite passée avec les associations « Dieppe à vélo » et « Vélo Service » arrêtant les modalités organisationnelles et financières de deux visites annuelles.

Celles-ci ayant attiré (notamment en septembre dernier) un public très satisfait, le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire propose de les renouveler sur les mêmes bases que l'année précédente.

Le service envisage donc pour l'année 2005 une visite inédite, portant sur la commune associée de Neuville lès Dieppe. En effet, au regard de l'étendue de cette commune associée, il s'avère plus opportun de réaliser une visite à vélo plutôt qu'à pied afin de relier aisément les différents lieux intéressants et éloignés les uns des autres. La date retenue est le dimanche 11 septembre 2005.

La première visite resterait inchangée. Elle aurait lieu le dimanche 19 juin 2005 et porterait sur la ville-centre en général, sur un trajet déjà expérimenté.

Il est donc demandé, au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver les termes de la convention ci-annexée,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à la signer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Appel à projets "Technologies alternatives d'accès à
l'internet haut débit "**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 29 avril 2004, le Conseil Municipal de Dieppe a autorisé Monsieur le Député-Maire à répondre à l'appel à projet de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Aide aux Régions (DATAR) en présentant le projet de pourvoir le territoire dieppois de liaisons Laser et boucle locale radio.

Ce projet, qui a depuis fait l'objet de nombreux articles dans la presse (les Informations dieppoises du 26 octobre 2004, site professionnel www.indexel.net du 26 janvier 2005, 01 informatique du 18 février 2005 et la lettre ICL du 7 mars 2005), a été étudié avec la plus grande attention par le Ministère de la Recherche.

Après une première réponse en date du 24 décembre 2004 ajournant la décision, et la visite sur site d'un expert du Ministère le 24 janvier 2005, la ville de Dieppe a reçu un courrier en date du 1^{er} mars conjointement signé de la DATAR et du Ministère de la Recherche l'informant que le comité de sélection « a sélectionné le dossier au titre de l'expérimentation d'une technologie alternative et a émis la proposition d'un soutien de l'État à la mise en œuvre du projet pour un montant de 60 000 € La DATAR transmettra les autorisations de programme correspondantes à la préfecture ... où le chargé de mission, chargé des technologies de l'information et de la communication prendra contact avec les services de la ville en vue du montage administratif du dossier conformément aux règles de gestion du fonds national d'aménagement du territoire. Une convention de financement sera proposée... ».

C'est pour ces raisons qu'il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention à venir avec la Préfecture afin d'obtenir le soutien financier annoncé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Mise en place de liaisons sans fil - convention avec le SDIS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la ville de Dieppe a mis en place en 2004 un certain nombre de liaisons sans fil basées sur les technologies Laser et Boucle Locale Radio, projet pour lequel le Conseil Municipal a été régulièrement informé.

Compte tenu des subventions simultanées de la DRAC et CRHN d'une part (d'environ 30 000 €) et de la DATAR (60 000 €), l'investissement initial de l'ordre de 170 000 € est ramené en réalité pour les finances communales à 80 000 €, soit uniquement le coût d'investissement de la Boucle Locale Radio ; ainsi, du fait des économies apportées par ce projet sur le budget de téléphonie (qui est passé de 200 000 € en 2003 à 140 000 € pour 2005), le retour d'investissement est de moins de deux ans.

S'agissant d'un projet utilisant des technologies de pointe (première expérience en Europe), des adaptations nécessaires, notamment concernant les liaisons laser, se font jour au fil de l'expérimentation. En particulier, le site relais du Château d'eau Vasarely présente pour le Laser (qui nécessite un réglage au millimètre près) des difficultés de fonctionnement, du fait que les canons reposent sur des supports métalliques assujettis aux variations de température et sont soumis à grande hauteur aux vents dominants.

Afin de pallier ces inconvénients, les services de la Ville de Dieppe ont étudié d'autres implantations possibles afin d'assurer la liaison vers le Service de Propreté Urbaine : deux sites candidats sont susceptibles de convenir : l'immeuble « Ventose » (propriété de l'OPAC) et la nouvelle caserne des pompiers (propriété du SDIS). L'attributaire du marché a accepté de prendre à sa charge la nouvelle implantation (avenant sans surcoût financier). A cet effet, des courriers signés de l'autorité municipale ont été adressés successivement à l'OPAC, puis au SDIS, du fait que côté OPAC, certaines observations d'ordre technique ont été formulées oralement (à ce jour, aucune réponse écrite n'a été donnée). En revanche, côté SDIS, la négociation apparaît nettement mieux engagée.

Il conviendra donc, une fois un accord obtenu avec l'un de ces deux organismes, de passer une convention pour l'installation et la maintenance des matériels.

C'est pour ces raisons qu'il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention à venir avec le SDIS, ou le cas échéant avec l'OPAC, afin d'installer les canons Laser sur le site finalement retenu.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Mise en place de liaisons sans fil et de caméras IP
Convention avec le Conseil Général**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que la ville de Dieppe a mis en place par le passé une caméra sur le sémaphore afin de présenter sur le site Internet des images régulièrement mises à jour du port de plaisance, et vient d'être informée par le propriétaire du matériel que ce dernier allait être prochainement déposé.

En conséquence, les services concernés ont lancé une consultation suivant la procédure adaptée en vue d'installer un matériel de substitution sur le sémaphore dont la liaison (initialement une ligne téléphonique) serait assurée par un lien boucle locale radio en direction du château-musée : en effet, profitant en quelque sorte de cette modification rendue obligatoire de fait, le service communication de la ville a proposé d'étendre l'action d'information sur le site de la ville en mettant en place une seconde caméra au niveau de la tour carrée du Château-musée, afin de permettre aux internautes de suivre l'évolution du chantier de la station balnéaire (une fois le chantier achevé, la caméra réorientée permettrait de voir la plage).

Il conviendra donc, une fois un accord obtenu avec le Conseil Général, de passer une convention pour l'installation et la maintenance des matériels sur le sémaphore.

C'est pour ces raisons qu'il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention à venir avec Conseil Général afin d'installer les matériels informatiques sur le sémaphore.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Fonds de Solidarité Logement - Appel à cotisation 2005

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Dominique LETEURTRE, Conseillère Municipale Déléguée, expose que la Loi relative aux libertés et aux responsabilités locales (article 65), en date du 13 août 2004, stipule que « les mesures destinées à permettre aux personnes défavorisées d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques font l'objet, dans chaque département, d'un Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) ».

Dans chaque département est créé un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) dont la gestion est confiée au Conseil Général depuis le 1^{er} janvier 2005.

Ce Fonds de Solidarité Logement intègre ainsi les Fonds de Solidarité Energie (FSE) et Eau (FSEau) qui étaient auparavant abondés par les Centres Communaux d'Action Sociale de Dieppe et Neuville lès Dieppe (chacun en proportion du nombre d'habitants dans la commune).

Suite à ces changements (transfert de compétences et regroupement des fonds), il est demandé à la Ville de Dieppe d'abonder, en lieu et place de ses CCAS, ce dispositif à hauteur de 27 647,20 € se décomposant comme suit :

	Nombre d'habitants Dieppe et Neuville lès Dieppe	Participation 2005 par habitant	
FSL	34 559	0,30 €	10 367,70 €
FSE *	34 559	0,27 €	9 330,93 €
FSEau *	34 559	0,23 €	7 948,57 €
Total			27 647,20 €

*le montant de la participation par habitant pour 2005 est identique à 2004

Le versement doit être effectué sur le compte : Fonds Solidarité Logement / Caisse d'Allocations Familiales du Havre - 222 Boulevard de Strasbourg – 76600 Le Havre.

La dépense prévue au budget sera imputée sur la ligne budgétaire : Fonction 524 - Nature 65738 - Service 0-3275 Logements divers.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces modifications et de renouveler l'adhésion de la Commune au Fonds de Solidarité Logement pour 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Imputation des commandes d'arbres et végétaux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que la circulaire n° INTB 02 000 59 C du 26 février 2002 définit les règles d'imputation des dépenses du service public local.

Sont imputés à la section d'investissement :

- les biens immeubles, quelle que soit leur valeur unitaire, les biens meubles énumérés dans la nomenclature présentée en annexe de la circulaire ainsi que les biens meubles non mentionnés dans cette nomenclature mais pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant.
- les biens meubles ne figurant pas dans la nomenclature et ne pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant, et dont le montant unitaire dépasse les 500 €TTC.

Cependant, la circulaire précise que les biens meubles ne figurant pas dans la nomenclature et ne pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant, d'un montant unitaire inférieur à 500 €TTC, peuvent être imputés en section investissement s'ils figurent dans une liste élaborée par la collectivité, ayant vocation à compléter le contenu des rubriques de la liste réglementaire, et faisant l'objet d'une délibération cadre annuelle de l'assemblée délibérante.

En ce qui concerne le service Espaces Verts, les arbres et les végétaux ne font pas toujours partie des biens meubles que l'on peut imputer en investissement parce qu'ils ne figurent pas dans la nomenclature en question et que le montant unitaire de ces biens est généralement inférieur à 500 €TTC.

La présente délibération a pour objet, comme le permet la circulaire, de définir la liste d'arbres et de végétaux d'un montant unitaire inférieur à 500 €TTC qui seront imputés en section d'investissement.

Seront imputés en section d'investissement, à l'imputation 823 2121 10001 3442 :

- les végétaux d'un montant unitaire inférieur à 500 €TTC, mais faisant partie d'une opération de création nouvelle ou de restructuration complète d'un massif d'un montant global supérieur à 500 €TTC,
- les arbres d'un montant unitaire compris entre 150 €TTC et 500 €TTC,
- les arbres d'un montant unitaire inférieur à 150 €TTC, mais faisant partie d'une opération de création ou de renouvellement de tout ou partie d'un alignement d'un montant global supérieur à 500 €TTC.

La durée d'amortissement des biens figurant dans la liste ci-dessus sera de un an.

En ce qui concerne le premier et le troisième points, les factures correspondantes devront impérativement mentionner l'intitulé de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du présent rapport.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Effacement des réseaux électriques basse tension et des travaux
d'éclairage public Grande Rue du Pollet, rue J. Brunel, rue de
l'Abattoir, place Arpajou et quai de la Somme**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'un marché de travaux d'effacement des réseaux électriques basse tension et des travaux d'éclairage public Grande Rue du Pollet, rue J. Brunel, rue de l'Abattoir, place Arpajou et quai de la Somme a été lancé en appel d'offres ouvert.

Suite à la plus-value constatée par rapport à l'estimation du bureau d'étude Topo Etudes chargé du dossier, la Commission d'Appel d'Offres du 28 avril 2005 a décidé de déclarer le marché infructueux et de relancer une procédure de marché négocié.

Après négociation avec les entreprises ayant remis une offre et le nouveau rapport d'analyse des offres du bureau d'étude Topo Etudes, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 mai 2005, a décidé de retenir l'entreprise CEGELEC SDEM dont le siège social est situé cours Bourbon, BP 87, 76203 Dieppe cédex, pour un montant HT de 129 147,46 € soit 154 460,36 €TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer le marché à intervenir avec la société CEGELEC SDEM pour la réalisation des travaux d'effacement des réseaux électriques basse tension et des travaux d'éclairage public Grande Rue du Pollet, rue J. Brunel, rue de l'Abattoir, place Arpajou et quai de la Somme.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention de servitude de passage pour la desserte en eau potable de
la C.F.S.P. chemin de la Rivière à Rouxmesnil Bouteilles**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'afin de permettre à la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime d'exercer sa compétence en matière de gestion de l'eau potable, et à son délégataire d'exploiter sur les parcelles cadastrées AD 31, AD 34, AD 17, chemin de la Rivière à Rouxmesnil Bouteilles, la canalisation publique d'eau potable qui dessert la Ville de Dieppe,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention de régularisation de servitude, ci-jointe, pour passage de canalisation en terrain privé, avec la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Bâtiments communaux (secteur scolaire, secteur sportif et autres secteurs) - Programme de travaux 2005 - Demandes de subventions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 24 mars 2005 et par décision modificative n° 1, le conseil municipal a voté le budget complémentaire nécessaire aux opérations d'investissement et de grosses réparations du patrimoine bâti de la ville suivant la liste, ci-après :

<u>Secteur scolaire :</u>	<u>Estimations €TTC</u>
Ecole Pierre Curie – reconstruction de 4 classes	250 000,00
Ecole Pierre Curie – remplacement de menuiseries ½ tranche	110 000,00
<u>Secteur sportif :</u>	
Gymnases Léon Rogé et Achille Desjardins – poste électrique haute tension et conformité électrique.....	28 000,00
<u>Autres secteurs :</u>	
Square Leroux – construction d'une salle polyvalente....	200 000,00

Afin de pouvoir réaliser ces opérations, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour de tels aménagements auprès de partenaires institutionnels.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Proposition de reconstruire des toilettes accessibles aux handicapés,
square Carnot**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le bâtiment servant d'urinoirs, square Carnot, à l'angle de la rue Claude Groulard et boulevard Maréchal Joffre, doit être démoli eu égard son état de vétusté avéré.

Au regard de l'utilité de cette installation, il est proposé de reconstruire au même endroit un local à usage de toilettes publiques, à nettoyage automatique, accessibles aux publics fréquentant le square et aux handicapés.

L'ensemble de cette opération est estimé à :

- démolition du bâtiment existant	3 000 €
- branchement électrique	2 000 €
- construction du nouveau bâtiment	60 000 €
total	65 000 € TTC

Afin de réaliser ces travaux, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver ladite opération,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour de tels aménagements auprès des partenaires institutionnelles

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Emplacement réservé n°33 Chemin des Clos à Neuville lès Dieppe
Elargissement de la voie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le Plan d'Occupation des Sols de la ville de Dieppe, approuvé le 24 janvier 1996 et révisé le 2 avril 1997, a créé des emplacements réservés au nombre de 46.

La modification du POS-PLU prescrite le 17 septembre 2003 a été approuvée le 24 février 2004. Cette modification a porté notamment sur la suppression de 15 emplacements réservés, soit parce qu'ils n'étaient plus d'actualité soit que les objectifs visés en les instituant avaient été réalisés.

L'emplacement réservé n°33 porte sur 7 parcelles référencées section 466 AI n° 69, 522, 496, 497, 498, 65 et 64. Il a été créé pour l'élargissement du chemin des Clos et la sécurisation de son intersection avec la rue de l'Hirondelle. A ce jour, il n'est pas réalisé.

Un permis de construire ayant été délivré pour la parcelle 466 AI n°69 à l'intersection de la rue de l'Hirondelle et du chemin des Clos, il apparaît opportun d'exercer la servitude publique objet de l'emplacement réservé afin de sécuriser les rues et d'améliorer l'accès des riverains à leurs propriétés.

Parcelle 466 AI n°69 :

Le terrain nu, propriété de M. Thierry Ferrand, n'était pas jusqu'en septembre 2004 viabilisé. M. Ferrand a déposé un permis de construire le 14 avril 2004, qui a été délivré le 8 octobre 2004.

L'emplacement réservé prévoyant l'élargissement du chemin des Clos sur 4,56 mètres permettra de porter sa largeur totale à environ 9,00 mètres. L'implantation de la maison de M. Ferrand s'est faite de manière à respecter les règles d'urbanisme en vigueur, soit un recul de 5 mètres par rapport à l'alignement futur.

Parcelle 466 AI n°522 :

Pour les mêmes raisons, la servitude portant sur la parcelle propriété de M. et Mme André LEFEBVRE et Mme Odile LECLAVIER devra être exercée selon les mêmes modalités.

Parcelles 466 AI n°496, 497, 498, 65 et 64 :

Le futur élargissement du chemin des Clos a été pris en compte par les riverains pour l'implantation de leur clôture. Pour autant, l'élargissement de la voirie n'a pas été réalisé à ce jour.

Pour cela, une acquisition amiable sera proposée pour chaque parcelle au prix indiqué dans l'estimation des domaines actuellement en cours de réalisation.

Il est précisé que, suite à la mise en application de cette servitude, pour les terrains servant à la réalisation de l'élargissement de la voirie existante, l'affectation de fait suffira à les faire entrer dans le domaine public communal.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'exercice de la servitude objet de l'emplacement réservé n°33 du Plan d'Occupation des Sols.

2°) de se prononcer sur l'acquisition des bandes de terrains permettant l'élargissement du chemin des Clos à 9,00 m (parcelles 466 AI n°69, 522, 496, 497, 498, 65 et 64) au prix estimé par les services fiscaux,

3°) d'approuver la programmation par les services techniques de l'étude et des travaux de VRD du chemin des Clos,

4°) d'approuver l'intervention d'un géomètre expert afin d'établir un plan de bornage des parcelles,

5°) d'approuver le classement dans le domaine public de la voirie, des bandes de terrain des parcelles ci-dessus référencées,

6°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition des bandes de terrains par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Bilan de l'année 2004 des cessions et acquisitions foncières

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, le bilan annuel des cessions et des acquisitions d'immeubles est présenté à l'assemblée délibérante.

Au vu des tableaux récapitulatifs présentés en annexe, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan annuel 2004 des cessions et acquisitions foncières.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Elargissement de la sente de Jérusalem - Ouverture des enquêtes
conjointes d'utilité publique et parcellaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvée le 24 février 2004, a permis la création de plusieurs emplacements réservés, dont celui de la sente de Jérusalem à Neuville-lès-Dieppe (emplacement n° 47).

Cet emplacement réservé a été créé en vue d'élargir la voie pour améliorer l'accès des parcelles riveraines déjà bâties pour la plupart d'entre elles et garantir leur constructibilité.

Cet élargissement pourrait s'effectuer de deux manières : à la marge en rectifiant le tracé du talus du côté de la propriété des consorts Bovin, parcelle cadastrée section 466 AE n° 266, et principalement en acquérant, pour l'intégrer au domaine viaire public, la parcelle cadastrée section 466 AE n° 372 appartenant à M. et Mme François Duchosoy. Cette parcelle, d'une superficie de 160 m², est d'ores et déjà de fait à usage du public puisqu'elle est goudronnée depuis plus de trente ans (cf les déclarations des riverains recueillies dans le cadre de l'enquête publique de modification du P.L.U. qui s'est déroulée du 10 novembre au 10 décembre 2003) et ne se distingue pas matériellement de la partie publique de la sente.

Par courrier en date du 7 décembre 2004, il a été proposé aux propriétaires, M. et Mme Duchosoy d'exercer leur droit de délaissement sur leur parcelle grevée de la servitude d'emplacement réservé. Par courrier du 16 décembre 2004, M. et Mme Duchosoy ont demandé des compléments d'information sur la procédure de délaissement. Ces informations leur ont été fournies par courrier du 29 décembre 2004.

Sans proposition de M. et Mme Duchosoy depuis cette date, l'acquisition amiable ne semble pas pouvoir aboutir. Il convient dès lors de procéder à l'acquisition de la parcelle 466 AE n° 372 par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter de Monsieur le Préfet l'ouverture des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire, en vue de l'élargissement de la sente de Jérusalem pour la parcelle cadastrée section 466 AE n° 372, appartenant à M. et Mme François Duchosoy.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 32 voix pour (groupe de la majorité, groupe communiste et Mme MASSUGER)

☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Cession foncière - Terrain rue Jacob Bontemps

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire d'un terrain sis rue Jacob Bontemps, cadastré section AS n° 85, d'une superficie de 3 385 m².

Les établissements Marchand et la société COTRAFI ont manifesté leur intérêt pour acquérir chacun une partie de ce terrain qui a été estimé par le Service des Domaines à 60 €/m².

Ce terrain étant situé dans la Zone d'Aménagement Concertée de Dieppe Sud, dont la gestion a été confiée par la Ville à la SEMAD dans le cadre d'une convention publique d'aménagement, il apparaît opportun pour la Ville de céder son terrain à l'aménageur de la zone, afin qu'il le vende aux sociétés précitées ou à toute autre personne susceptible de contribuer au développement urbanistique et économique de la zone.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à vendre pour un euro symbolique le terrain cadastré section AS n°85 à la SEMAD, en vue de sa revente pour une partie aux établissements Marchand, et pour une autre partie à la société COTRAFI, ou à toute autre personne susceptible de contribuer au développement urbanistique et économique de la zone,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par devant le notaire de la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Déclassement du domaine public - Parcelles rue Guibert - Conclusions
de l'enquête publique**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 9 septembre 2004, le Conseil Municipal a décidé de soumettre à l'enquête publique le déclassement d'une part, de la parcelle permettant l'alignement de la façade sur la rue Guibert du projet de l'O.P.A.C., référencée section AP n° 64, d'une superficie approximative de 8 m², d'autre part, de l'emprise effective sur la voie publique, sur laquelle est implantée une partie de l'ancienne Saurisserie, d'une superficie approximative de 28 m².

L'arrêté municipal en date du 2 mars 2005 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 mars au 5 avril 2005. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 8 avril 2005, émettant un avis favorable à la procédure de déclassement du domaine public d'une partie de la voirie de la rue Guibert à Dieppe.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conclusions favorables du commissaire enquêteur de déclasser du domaine public la parcelle permettant l'alignement de la façade sur la rue Guibert du projet de l'O.P.A.C et l'emprise effective sur laquelle est implantée une partie de la Saurisserie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention pour une servitude de passage des réseaux d'eaux usées et
eaux pluviales - Nouveau stade de l'Agglomération Dieppoise**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 26 septembre 2002, le Conseil Municipal a approuvé le programme et la réalisation d'un nouveau stade à Saint Aubin sur Scie. Le raccordement de l'opération aux réseaux publics d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées nécessite le cheminement de deux canalisations passant par les parcelles cadastrées section B n° 764 et 765 afin d'atteindre les réseaux existants.

Ces parcelles appartiennent à la Ville de Dieppe. Il doit donc être passé une convention établissant une servitude de passage de ces canalisations sur ses terrains.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la servitude de passage des canalisations sur les parcelles municipales cadastrées section B n° 764 et 765,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention à intervenir entre la Compagnie Générale des Eaux et la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Périmètre de restauration immobilière "Cœur historique de Dieppe"
Modification de la 5^{ème} tranche de Déclaration d'Utilité Publique de
travaux et d'acquisitions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 24 juin 1999, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait le bilan de la concertation de l'opération de Restructuration Urbaine du cœur historique de Dieppe, ainsi que la création d'un Périmètre de Restauration Immobilière (PRI), sur l'ensemble du secteur 1 de la ZPPAUP.

Le traité de concession relatif à l'ensemble de ce dispositif a été signé par la ville de Dieppe et la SEMAD le 23 juillet 1999.

Une étude préalable à la mise en place du PRI avait été confiée au cabinet Blanc et Duché, architectes urbanistes, afin de dresser l'état sanitaire de l'ensemble des immeubles du centre ville.

La démarche opérationnelle retenue est de traiter en priorité les immeubles les plus dégradés tout en favorisant parallèlement toute action des propriétaires visant à réhabiliter leur patrimoine.

Une première tranche de DUP concernant 24 parcelles a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 1999 et officialisée par arrêté préfectoral en date du 24 juillet 2000.

Une deuxième tranche, ciblant 40 parcelles, a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2001. L'arrêté préfectoral a été signé le 25 février 2002.

Une troisième tranche, validée par le Conseil Municipal du 3 février 2002 a ciblé 18 parcelles, et fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 6 février 2003.

Une quatrième tranche impliquant 17 parcelles a été approuvée par le Conseil Municipal du 11 Septembre 2003. L'arrêté préfectoral a été signé le 5 août 2004.

Une cinquième tranche comprenant 23 parcelles, a été entérinée par le Conseil Municipal du 9 Septembre 2004. En attendant de connaître l'aboutissement des procédures lancées par la Ville sur les immeubles sis 19 et 21 rue de la Halle au Blé devant le Comité d'Hygiène Départemental, en vue de déclarer ces immeubles en état d'insalubrité réparable, la SEMAD propose pour éviter des chevauchements de procédures de retirer ces immeubles de la 5^{ème} tranche, et de les transférer le cas échéant sur la liste de la sixième tranche.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification de la 5^{ème} tranche de Déclaration d'Utilité Publique de travaux.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Périmètre de restauration immobilière "Cœur historique de Dieppe"
Enquêtes publiques préalables à la 6^{ème} tranche de Déclaration d'Utilité
Publique de travaux et d'acquisitions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 24 juin 1999, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait le bilan de la concertation de l'opération de Restructuration Urbaine du cœur historique de Dieppe, ainsi que la création d'un Périmètre de Restauration Immobilière (PRI), sur l'ensemble du secteur 1 de la ZPPAUP.

Le traité de concession relatif à l'ensemble de ce dispositif a été signé par la ville de Dieppe et la SEMAD le 23 juillet 1999.

Une étude préalable à la mise en place du PRI avait été confiée au cabinet Blanc et Duché, architectes urbanistes, afin de dresser l'état sanitaire de l'ensemble des immeubles du centre ville.

La démarche opérationnelle retenue est de traiter en priorité les immeubles les plus dégradés tout en favorisant parallèlement toute action des propriétaires visant à réhabiliter leur patrimoine.

Une première tranche de DUP concernant 24 parcelles a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 1999 et officialisée par arrêté préfectoral en date du 24 juillet 2000.

Une deuxième tranche, ciblant 40 parcelles, a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2001. L'arrêté préfectoral a été signé le 25 février 2002.

Une troisième tranche, validée par le Conseil Municipal du 3 février 2002 a ciblé 18 parcelles, et fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 6 février 2003.

Une quatrième tranche impliquant 17 parcelles a été approuvée par le Conseil Municipal du 11 Septembre 2003. L'arrêté préfectoral a été signé le 5 août 2004.

Une cinquième tranche comprenant 23 parcelles, a été entérinée par le Conseil Municipal du 9 Septembre 2004. Les immeubles 19 et 21 rue de la Halle au blé ont été retirés de cette tranche pour être transférés sur la liste de la sixième tranche, dans la mesure où, la procédure engagée par la Ville devant le Comité Départemental d'Hygiène pour les déclarer en état d'insalubrité remédiable n'aboutissait pas. L'arrêté préfectoral est en cours d'élaboration.

Afin de poursuivre l'opération, il convient de mettre en place une 6^{ème} tranche de DUP, qui porterait sur 16 parcelles. (voir plan de repérage et liste des immeubles ci-joints).

Si les immeubles visés ci-dessus doivent faire l'objet de prescriptions de travaux, d'autres biens immobiliers devront être acquis par la SEMAD, conformément à la délibération du 9 décembre 1999 relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité de cœurs d'îlots et pour la création d'espaces publics.

Dans cet objectif, sur les 16 parcelles repérées, 2 ont ainsi été ciblées pour cette sixième tranche de DUP en vue d'une acquisition pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots, pour la création d'espaces publics et font l'objet d'une enquête parcellaire (voir liste jointe).

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le lancement de la 6^{ème} tranche de Déclarations d'Utilité Publique de travaux, telle qu'elle est présentée.

2°) de demander à Monsieur le Préfet de Département l'ouverture de ladite enquête publique et de la mener conjointement avec celle relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots, la création d'espace publics, et celle concernant l'enquête parcellaire.

3°) d'informer Monsieur le Préfet de Département que ces déclarations d'utilité publique devront être établies au bénéfice de la SEMAD, concessionnaire de l'opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Construction d'une salle polyvalente - Neuville lès Dieppe
Marchés de travaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de DIEPPE a décidé la construction d'une salle polyvalente pour le quartier de Neuville, sur un terrain jouxtant la piscine Pierre de Coubertin.

Cette salle aura une surface utile de 330 m². La maîtrise d'œuvre est assurée par M.KARDOUS, architecte à EU. Le permis de construire a été signé par M. le Député Maire de Dieppe le 7 février 2005.

Le mode de consultation des entreprises retenu est la procédure négociée, selon les articles 35-1-5 et 65 et 66 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa séance du 22 avril 2005, la Commission d'appel d'offres de la Ville de DIEPPE a attribué les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Entreprises	Montant HT
1	Gros œuvre	Denis	72 913,65 €
2	Charpente bois lamellé-collé	Pimont	26 100,00 €
3	Couverture métallique - Bardage extérieur	Cobeima	42 980,00 €
4	Menuiseries Aluminium - Métallerie	Marchand	23 000,00 €
5	Menuiseries intérieures – Plâtrerie sèche – Faux plafonds	Sabot Prieur	51 730,37 €
6	Plomberie sanitaire	Harlin	17 966,84 €
7	Electricité – Chauffage - ventilation	Cegelec	44 759,25 €
8	Peinture - Revêtement de sols souples	Ledun	17 630,64 €
9	Carrelage - Faïence	Gamm	11 663,47 €
10	VRD - Espaces verts	Lorgeril Milour	100 541,75 €
11	Clôtures	Berrenger	9 944,75 €
	Total HT		419 230,72 €

Vu la décision de la Commission d'appel d'Offres du 22 avril 2005,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire de Dieppe, et la SEMAD au titre de sa convention de mandat de la Ville de Dieppe, à signer les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres du 22 décembre 2005 et à exécuter tous les actes de gestion de ces marchés, notamment la signature des ordres de service de commencer les travaux

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Cession local espace Ventabren - Ilot Saint Jacques

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 36

:

LE DOUZE MAI DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. PARIS, Mme MARINI.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. PARIS à Mme COTTARD, Mme MARINI à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire d'un local à usage de bureaux au rez-de-chaussée d'un immeuble collectif situé dans l'îlot Saint-Jacques, à l'espace Ventabren, et cadastré section AB n° 487, d'une superficie de 357 m².

Cet ensemble immobilier, en copropriété avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Seine-Maritime, comprend un local de bureaux ainsi que des emplacements de stationnement dans le parking public souterrain. Ces locaux, actuellement libres de toute occupation, étaient précédemment loués à la trésorerie Municipale de Dieppe.

La communauté d'agglomération Dieppe Maritime a exprimé le souhait de l'acquérir afin d'en faire un site qui permettra l'installation d'entreprises créatrice d'emplois dans la région.

Les Services Fiscaux ont estimé la valeur vénale des locaux au prix de 295 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser la cession d'une partie de l'ensemble immobilier cadastré section AB n° 487, à usage de bureaux ainsi que des places de stationnement à l'espace Ventabren, à la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, au prix estimé par les Domaines de 295 000 €

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 12 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

